



Abonnement orange attention!!!!

Par **Rihan_old**, le **24/09/2007** à **20:59**

Voila, je travaille chez Orange depuis un peu plus de 5ans et le pb avec les contrats de téléphone portable c 'est qu il suffit d un impayé pour que la ligne soit résilié par orange et qu ils vous réclament la totalité de la somme jusqu a la fin de votre contrat.. Je sais c'est pas normal mais c STIPULE ds le contrat que les gens signent. Alors avant de signer un contrat, prenez votre temps n hésité pas a le lire et poser des questions si quelque chose vous frappe. Courage chez consommateurs...